



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

IR-02(03)

Atteinte à la vie privée

Juill. 2026



Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-02(03) – Atteinte à la vie privée (Pb--)

Énoncés :

Fournir une formation d'intervention en cas d'incident sur la façon d'identifier et d'intervenir lors d'atteintes à la vie privée, y compris le processus qu'utilise l'organisation pour signaler une atteinte à la vie privée.

Responsable : Aucun

Discussion :

La formation sur les interventions en cas d'incident met l'emphasis sur l'obligation qu'ont les individus de signaler les atteintes confirmées et suspectées impliquant des renseignements sous quelque support ou format, y compris papier, oral et électronique. La formation sur les interventions en cas d'incident comprend les exercices de simulation qui simulent une atteinte à la vie privée. Prière de consulter le contrôle IR-02(01).